

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2023

## Editorial

### Transparence

La transparence dans la gestion des affaires publiques est devenue la règle, ou du moins elle devrait l'être. Le Conseil municipal y tient, quitte à subir les questions provoquées par ce flux d'informations. Dès le début de cette législature, nous assumons cette transparence, par exemple en devenant une des seules communes à publier le salaire détaillé des membres du Conseil ou en présentant, sans censure, au public les résultats de l'audit qu'il a diligenté. La transparence doit être la norme, le secret l'exception. Nos excellents contacts noués avec l'ancien préposé cantonal à la protection des données furent très utiles dans cette démarche faisant partie de la bonne gouvernance publique. Vous trouverez dans les articles de ce Vétrozspective diverses informations découlant de cette philosophie. La création d'une page Facebook, la mise en service de l'application interactive d'informations communales Alpmobi, ainsi que la publication de différentes capsules vidéos sur les réseaux sociaux et notre site internet, vont également dans cette direction. Au sujet d'Alpmobi, nous comptons sur vous pour l'installer sur vos smartphones et communiquer avec nous par ce biais.

Autre information importante pour la collectivité, la création d'une maison de la santé à Vétroz. Alors que les autres communes voient leurs généralistes se faire rares et les patients démunis face à cette pénurie, nous avons la grande chance de voir 5 jeunes médecins qui souhaitent s'associer et offrir leurs services à la population de Vétroz et des environs. Leur projet, ambitieux, prévoit la venue d'une dizaine d'autres thérapeutes de différentes disciplines médicales. Cette réalisation, pouvant être qualifiée d'utilité publique, n'attend que l'accord du Conseil général quant à son cautionnement bancaire. Celui-ci se déterminera probablement le 24 avril. Les

médecins sont venus présenter leur projet lors du Conseil général du 20 mars dernier.

Je vous souhaite un bon début de printemps et me réjouis de vous rencontrer à l'occasion d'une des prochaines manifestations villageoises.



Olivier Cottagnoud  
Président

### DANS CE NUMÉRO

Jubilaires .....	2
Nouvelle application mobile:Alpmobi.....	2
Recherche de bénévoles .....	3
Bibliothèque.....	4-5
Commission culturelle .....	6
L'ASOV à l'heure du printemps.....	7
Apprendre le français .....	7
Mobilité, ça bouge!.....	8
Incroyable talent .....	8
Du racisme chez nous ? .....	9
Cours d'appui .....	9
La fête des voisins .....	10
Fête interculturelle .....	10
Personnel communal.....	11
Extrait décisions du Conseil municipal .....	11
Fonctionnement du Conseil municipal.....	12-13
Statistique RH.....	13
Économiser de la chaleur .....	14
Centre énergétique de Vétroz .....	15
Statistique déchets .....	16-17
Eaud'irrigation.....	18
Irrigation agricole.....	19
Haie en bordure de domaine communal .....	19

## Jubilaires



Après une belle et longue carrière aux CFF, Monsieur **Charly Mesot** est venu résider à Vétroz pour y passer sa retraite avec son épouse. Depuis peu, il demeure à l'EMS du Foyer Haut-de-Cry, au sein duquel une délégation du Conseil Municipal l'a rencontré le 23 janvier 2023 à l'occasion de ses 90 ans.

## Nouvelle application mobile : Alpmobi

Application disponible dès à présent : une application mobile pour mieux communiquer ! La commune de Vétroz souhaite améliorer les échanges avec ses citoyens. En ce sens, elle propose, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un nouvel outil de communication, l'application mobile officielle de Vétroz. Cet outil digital ne remplace pas les canaux de communication traditionnels, mais vient les compléter, en apportant une plus grande centralisation des informations et surtout une meilleure interactivité. Désormais, chaque citoyen pourra recevoir des informations ciblées, en fonction de ses besoins et de ses centres d'intérêt.

**Comment faire pour télécharger l'application et configurer votre compte d'utilisateur ?**

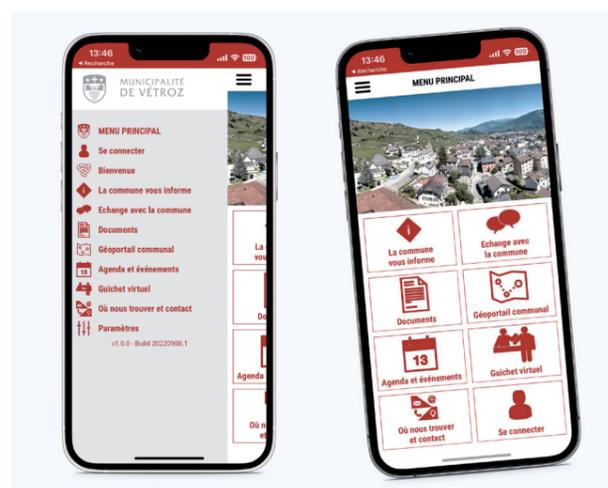
L'application est gratuite pour tous et peut dès à présent être téléchargée sur vos stores respectifs : <https://alpmobi.alpsoft.ch/fr-ch/app/108>

Scannez le QRcode ci-dessous.



La création d'un compte n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée pour recevoir sous forme de notification, quelques informations personnalisées. Pour cela, et une fois l'application téléchargée, il vous suffit de vous rendre dans le menu « créer un compte » et d'entrer les informations demandées. Ensuite, sous « paramètres », vous pouvez configurer vos préférences et ainsi vous abonner aux informations que vous souhaitez recevoir en priorité.

Restez connectés avec votre commune et découvrez l'application sans plus attendre !



## Recherche de bénévoles pour le recensement des hérissons en Valais

Vous souhaitez participer au projet « Hérisson y es-tu ? » ? Nous recherchons des bénévoles prêts à installer et à contrôler quotidiennement 10 tunnels à traces durant une semaine. Le recensement se déroulera durant les mois de mai à septembre 2023, sur le territoire des communes de Vétroz, Chamoson, Leytron, Sierre et Gampel-Steg.

L'habitat des hérissons a beaucoup changé au cours des cinquante dernières années. A l'origine, les hérissons vivaient dans un paysage cultivé ouvert et diversifié. Avec l'intensification de l'agriculture et la perte de structures telles que haies, bosquets et prairies fleuries, ces animaux se sont faits de plus en plus rares dans ces habitats et se sont réfugiés notamment dans les zones urbaines comme les quartiers d'habitation dotés d'espaces verts adéquats.

Durant ces vingt dernières années, des études menées dans d'autres cantons ont démontré que les populations de hérissons sont en baisse. La densification des constructions, la perte de précieux espaces verts, les insecticides et l'augmentation du trafic semblent être les principales causes de cette régression des populations.

### Sur les traces du hérisson

La situation de cette espèce en Valais n'est connue que ponctuellement. C'est pourquoi, le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP) poursuit le projet « Hérisson y es-tu ? ». Après le recensement des hérissons dans les communes de Martigny, Monthey, Sion et Brig-Glis en 2020, et de Vouvry, Vionnaz et Saint-Maurice en 2022, le projet « Hérisson y es-tu ? » sera mené en 2023 dans les communes valaisannes de Leytron, Chamoson, Vétroz, Sierre et Gampel-Steg.

Les tunnels à traces seront installés par des bénévoles dans des jardins privés ainsi que dans des espaces verts publics. Ces tunnels sont en carton plastifié d'environ un mètre de long, équipés de bandes d'encre et de feuilles de papier. Lorsqu'un hérisson passe dans un tunnel, il y laisse ses empreintes de pattes. Cette technique permet de détecter la présence de l'animal dans le secteur.

La population est également invitée à annoncer ses observations de hérissons sur la plateforme [valais.nosvoisins Sauvages.ch](https://valais.nosvoisins Sauvages.ch). Ce site renseigne également sur les secteurs dans lesquels des hérissons ont déjà été observés et informe sur la manière d'aménager son jardin ou les alentours de son lotissement pour aider et favoriser la présence de ces insectivores.

### Recherche de bénévoles

Vous êtes intéressé(e) par ce projet ? Vous trouverez une carte des zones d'étude et de plus amples informations sur le site internet [valais.nosvoisins Sauvages.ch](https://valais.nosvoisins Sauvages.ch). Les inscriptions peuvent se faire par mail : [herisson@nosvoisins Sauvages.ch](mailto:herisson@nosvoisins Sauvages.ch)

Aline Fournier  
Ing. gestion de la nature



Le hérisson doit surmonter de nombreux obstacles dans les zones d'habitation. Aidez-nous à découvrir quelle est la situation du hérisson en Valais. © Didier Jeannin / wildenachbarn.ch



Exemple de tunnel à traces déposé dans les jardins privés ou les espaces verts publics. © Aline Fournier / Drosera



Traces de hérisson sur les papiers du tunnel à traces © Anouk Taucher / stadtwildtiere.ch

## Bibliothèque de Vétroz

Une fois de plus, votre bibliothèque innove et vous présente sa **GRAINOTHEQUE** ! Il s'agit d'un échange de graines (semences non traitées) de légumes, de fleurs et d'herbes aromatiques. Prendre et donner ! Ces deux actions ne sont pas obligatoirement simultanées, mais elles sont nécessaires à la pérennisation de la grainothèque, le but étant qu'elle s'autoalimente au fil des mois.

C'est une activité gratuite, de partage, de conseils, de découvertes, accessible à tous, durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.



La biblio de Vétroz s'adapte à de nouveaux publics et propose des **livres numériques en ukrainien**, des e-books pour les adultes. Il suffit de vous connecter à notre site <http://vetroz.bibliovs.ch> et de cliquer sur l'onglet e-bibliomedia. Il faut cependant être inscrit à la bibliothèque et si ce n'est pas le cas, passez-nous voir et nous vous créerons votre Bibliopass avec plaisir et gratuitement.



Merci à notre large lectorat de tous horizons d'avoir participé à nos diverses animations durant le Biblioweekend sur le thème « Mettre les voiles » ! Merci aussi à tous nos jeunes artistes pour leurs dessins et cartes postales.



Et pour terminer, la biblio est fière de vous dévoiler son nouveau « visage », un magnifique **LOGO** actuel et dynamique, à l'image du Trio de la biblio 📖

N'hésitez pas à venir nous voir, car comme disait Cicéron « Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut » ... pour être heureux !

Le Trio de la biblio  
[bibliotheque@vetroz.ch](mailto:bibliotheque@vetroz.ch) - 027.345.37.84

## COMMISSION CULTURELLE

Nous avons débuté l'année 2023 de notre saison « Au cœur de la nuit » par une visite du Musée de la nature à la lumière de la lampe de poche. Sous la houlette de nos guides de la soirée, Béatrice Murisier, Ursina Balmer et Yasmine Schlatter, nous avons découvert ou plutôt redécouvert certains animaux de notre faune. Quelques moments forts de cette rencontre :

- L'histoire de la réintroduction du bouquetin en Valais : Le dernier bouquetin fut tué en Valais en 1809. Comme dans l'Italie voisine, l'animal continuait de déambuler tranquillement et que l'Italie se refusait à vendre ses bouquetins, un braconnier, en 1906, fut chargé de rapatrier illégalement deux jeunes femelles et un mâle depuis le Grand Paradis, territoire de chasse personnel du roi Victor-Emmanuel II.
- La connaissance des cigales, ces petits insectes qui lors des chaudes journées d'été font retentir leur stridulation presque assourdissante. Saviez-vous que leurs oreilles se trouvent sur leurs pattes antérieures ?
- Le tête-à-tête avec Souris, reine cantonale en 1996, 1997 et 1998, qui à la suite d'une fracture du bassin en 2006 a été euthanasiée puis naturalisée et remise à l'Association des amis du musée de la nature.



### A vos agendas :

Les 2 et 3 juin prochains, nous organisons deux soirées drive-in dans la cour de Bresse. Il y en aura pour tout le monde : une séance « action » et une séance « famille » sont au programme. N'hésitez pas à nous rejoindre pour ces rendez-vous cinéma.

Pour rappel, à la fin de l'année 2020, nous mettons en service l'armoire communautaire, sise au nord du bâtiment du Centre Médico-Social de Vétroz. Elle est



accessible à tout un chacun et à toute heure dans le but d'offrir gratuitement à des personnes, qui en ont besoin, des produits alimentaires et ménagers. Ces personnes peuvent se servir gratuitement en prenant ce qui leur est nécessaire pour eux et leur famille. De nombreuses personnes contribuent à son remplissage : des habitants de la commune, l'Association des Parents d'Elèves de Vétroz, des commerçants (Denner, Migros Partenaire, Coop Pronto), les élèves de 11CO du Collège de Derborence par une récolte pour les Cartons du Cœur, des bénévoles et des généreux nonagénaires. Merci à tous.

Malgré ces différentes actions entreprises, nous constatons que l'armoire se vide plus rapidement qu'elle ne se remplit, ce qui démontre bien la pertinence de cette initiative de la commission culturelle. En 2021, lors de son lancement, elle a soutenu financièrement son remplissage, puis en 2022, la Commune de Vétroz a pris le relais afin que cette action perdure. Nous comptons aujourd'hui sur vous et nous lançons un nouvel appel à votre générosité afin de contribuer au réapprovisionnement de l'armoire « communautaire ». Vous pouvez y déposer des produits alimentaires non périssables ainsi que des produits de première nécessité quand bon vous semble.

Pour la commission culturelle  
Lydia Moix, Présidente

## L'ASOV à l'heure du printemps

Rendez-vous dès le 19 avril à Bresse de 13h30 à 17h30 avec le Bus Anim' et son matériel d'animation pour les jeunes dès la 7H (les plus jeunes doivent être accompagnés par un adulte, un grand frère ou une grande sœur pour avoir accès aux différents jeux). En cas de mauvais temps, on se retrouve à l'Espace Jeunes.

L'Espace Enfants est également au rendez-vous, un samedi sur deux à l'école du Pavillon avec Dana Fournier. Voici les dates jusqu'à la fin de l'année scolaire : le 22 avril, le 6 mai, le 3 juin et le 17 juin avec la fête de clôture pour cette saison.

- De plus, jusqu'à cet été, l'ASOV met en place plusieurs projets

pour les grands et les petits, alors réservez déjà les dates suivantes :

- Les Acti'Vac de Pâques du 7 au 14 avril
- Vétroz Bouge avec la Suisse Bouge durant tout le mois de mai
- Fun & Smile le 4-5-6 juillet et le 25-26-27 juillet
- Vétroz Plage les week-ends du 14-15 juillet et 21-22 juillet

Soyez attentif à ce qui arrive dans vos boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux (sur Facebook : ASOVETROZ et Instagram animation\_vetroz)!

En cas de questions ou de suggestions de projet n'hésitez pas à prendre contact avec le service



d'animation par mail (asov@vetroz.ch) ou par téléphone (079 937 84 06).

Pour le service d'animation  
Nathalie Zanardini, responsable ASOV

## « Apprendre le français : une porte d'entrée à l'intégration »

**APPRENDRE LE FRANÇAIS**  
"LES ATELIERS THÉMATIQUES"

APPRENDRE LE FRANÇAIS EN DÉCOUVRANT LA RÉGION ET EN PARTICIPANT À LA VIE LOCALE.

**PRATIQUER LE FRANÇAIS**  
Par des ateliers thématiques en découvrant la culture locale, rencontrant les sociétés locales

**INFORMATIONS**  
Quand : 1 fois par mois  
Prix : 10.-  
Durée : environ 3h, selon le thème

**DATES ET INSCRIPTIONS**  
www.integration-dc.ch

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**  
Service régional à l'intégration  
079 758 35 52  
integration@conthey.ch

Une intégration réussie débute par l'apprentissage de la langue. C'est pourquoi les communes du district de Conthey organisent des cours

de français à destination de leurs résidents installés durablement mais ne maîtrisant pas la langue française.

Depuis janvier 2023, en plus des cours réguliers, il est proposé un atelier thématique spécifique, environ 1 fois par mois, pour une durée d'environ 3 heures. Ces ateliers multi-niveaux sont menés en dehors de la salle de classe.

Tri des déchets, Carnaval et ses coutumes, se présenter à un entretien d'embauche, prononciation des phonèmes francophones, fête nationale... des thèmes variés qui permettent d'approfondir une thématique, découvrir une coutume ou habitude locale, ou travailler un aspect plus spécifique. C'est ainsi non seulement une opportunité de pratiquer la langue française mais

également de s'intégrer socialement en participant à la vie locale.

Les cours réguliers ainsi que les ateliers thématiques s'adressent à toute personne allophone installée durablement sur l'une des communes du district et au bénéfice de la nationalité Suisse, d'un permis B, C ou L de plus d'une année.

Retrouvez toutes les informations sur les ateliers et les cours réguliers sur le site internet de l'intégration régionale : [www.integration-dc.ch/projet/apprendre-le-francais/](http://www.integration-dc.ch/projet/apprendre-le-francais/)

Pour le service d'intégration  
Nathalie Zanardini  
déléguée communale à l'intégration  
Bénédicte Seifert  
déléguée régionale à l'intégration

## Mobilité, ça bouge !



Dans le cadre d'un projet de Master en collaboration avec l'EPFL, OIKEN SA et la commune de Vétroz, une rencontre participative est organisée avec la population afin de connaître les besoins en terme de mobilité. Des pistes d'amélioration seront alors proposées.

A cet effet un flyer a été distribué par voie postale à l'ensemble de la population. En cas d'intérêt, la Municipalité vous invite à répondre à un questionnaire en ligne (une version papier est également disponible aux guichets communaux).

Pour compléter ce questionnaire, la population est cordialement invitée à

un atelier participatif le 27 avril 2023. L'objectif premier est d'approfondir les thématiques proposées par les participants et de porter une réflexion commune à la mobilité de demain.

Inscrivez-vous grâce au QR code présent sur l'affiche.

Pour la commission Energie  
Conseiller en charge  
Fabien Papilloud  
Chef du service technique  
Nicolas Berner  
Responsable ASOV  
Nathalie Zanardini  
Étudiant EPFL, Louis Delessert

## Vétroz recherche son Incroyable Talent



## Du racisme chez nous ? Je témoigne !



Fin mars a eu lieu la Semaine d'Actions Contre le Racisme (SACR). Chaque année, le canton du Valais propose des actions sur une semaine, autour du 21 mars, Journée mondiale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Pour l'édition 2023, un recensement de témoignages de personnes concernées par le racisme et la discrimination raciale est mené par le Bureau d'écoute contre le racisme de la Croix-Rouge Valais dans tout le canton jusqu'à l'automne 2023. Le projet veut mettre en lumière l'expérience du racisme du point de vue des personnes discriminées, de leurs proches ou de témoins, et leur donne l'opportunité de rendre visible leur vécu. Une fois rendus anonymes, les témoignages seront utilisés dans le cadre de récits fictifs ou à des fins statistiques. Une synthèse est prévue en mars 2024, lors de la prochaine édition de la Semaine d'actions contre le racisme.

Si vous avez vu ou vécu une situation que vous avez ressentie comme du racisme, votre histoire nous intéresse. N'hésitez pas à nous partager votre expérience. L'anonymat est garanti!

Pour témoigner, différentes possibilités :

- En ligne, via le formulaire disponible en scannant le QR code
- En le déposant par écrit dans l'une des boîtes disponibles à l'Espace Jeunes ou l'administration communale
- Par oral, en prenant contact avec le service régional à l'intégration (Bénédicte Seifert au 079 758 35 52)

Vos témoignages seront traités de manière anonyme et serviront à l'élaboration d'un état des lieux du racisme en Valais. Les témoignages pourront également être exploités en vue d'une action dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme 2024 (recueil, exposition, spectacles, ...) tout est encore ouvert. Dans tous les cas, nous garantissons que les lieux et personnes concernées ne soient pas identifiables.

Pour le service d'intégration  
Nathalie Zanardini, déléguée communale à l'intégration  
Bénédicte Seifert, déléguée régionale à l'intégration

## Cours d'appui

Dans le cadre du soutien scolaire, l'ASOV et les écoles de Vétroz se sont associées pour créer une liste de personnes ressources pour les élèves d'âge primaire qui rencontreraient des difficultés dans l'apprentissage de certaines matières.

En effet, à la fin janvier, un courrier à tous les jeunes de 16 à 20 ans de la commune a été envoyé pour leur proposer de participer à ce projet. Plus de septante personnes se sont inscrites montrant leur volonté de donner un coup de main aux plus jeunes de la commune.

Comment ça se passe ?

Votre enfant a des difficultés et il souhaite avoir des cours particuliers ? Allez sur le SharePoint des écoles (infos parents) en passant par l'ENT de votre enfant ou prenez contact avec la direction des écoles qui vous fournira la liste des personnes ressources. Sur celle-ci, vous y trouvez les contacts ainsi que les tarifs horaires (20.-/heure pour les étudiants ECG,

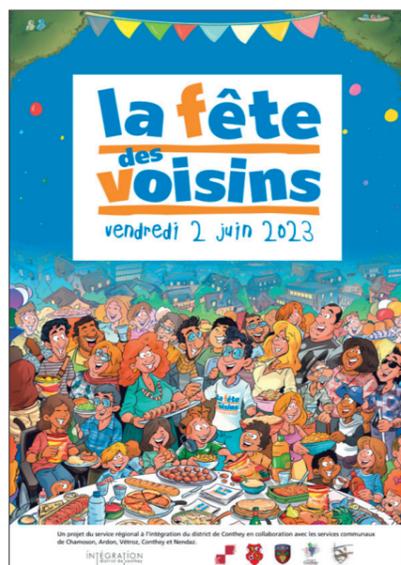
Collège ou en apprentissage et 25.-/heure pour les universitaires et les personnes diplômées).

Pour toutes autres informations, la direction des écoles ainsi que l'ASOV se tiennent à disposition.

Pour le service d'animation  
Nathalie Zanardini, Responsable ASOV  
Pour les écoles de Vétroz  
Pascal Genoud, Directeur



## Et si on s'offrait une pause festive entre voisins ?!



L'idée vous parle, vous titille, vous donne envie ? Alors, commencez simplement par noter la date du vendredi 2 juin 2023 dans votre agenda !

Créer des liens favorise la cohésion individuelle et sociale et participe au « Bien-Vivre Ensemble » d'un immeuble, d'un quartier, d'une com-

mune, d'un district, d'un pays et bien plus encore. Vivre en accord avec son environnement et les personnes qui le constituent a des effets positifs et constructifs dans nos vies. Quoi de plus réjouissant que de pouvoir échanger un sourire, quelques mots avec son voisin de palier. D'échanger plus longuement sur des sujets qui nous passionnent, de pouvoir compter sur quelqu'un au besoin et de se rendre service mutuellement à l'occasion. Les relations nécessitent d'être entretenues, choyées, alimentées pour qu'elles puissent s'épanouir et perdurer. C'est pourquoi, le service d'intégration du district s'investit dans ce projet et nous vous accompagnons dans la réalisation de ce moment privilégié entre voisins.

Intéressés à vous lancer dans l'organisation de cette fête ?

**Le principe est simple :**

1. Inscrivez-vous au guichet de votre administration communale à partir du 15 mai 2023 et recevez un kit

d'organisation (affiches, invitations, vin communal).

2. Organisez la fête à plusieurs, les habitants sont les véritables organisateurs de la fête.
3. Choisissez le lieu de la fête : devant l'immeuble, dans la cour, dans un jardin ... N'oubliez pas de demander les autorisations utiles.
4. Fixez les horaires : si la fête se prolonge après 22h, gardez à l'esprit que tous les voisins ne se couchent pas à la même heure.
5. Mettez l'affiche à l'entrée de l'immeuble ou dans le quartier et distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins.

Pour le service d'intégration  
Nathalie Zanardini  
déléguée communale à l'intégration  
Bénédicte Seifert  
déléguée régionale à l'intégration



## Fête interculturelle

Depuis 2014, le service d'intégration met en place une fête interculturelle avec la participation d'une dizaine de communautés qui ont à cœur de partager leur culture à travers des plats typiques de chez eux ou des animations.

Cette année la fête aura lieu le samedi 15 juillet dès 18h30 durant le festival Vétroz Plage.

Si vous aimez cuisiner et que vous souhaitez partager votre culture d'origine grâce à la cuisine ou d'une autre manière, n'hésitez pas à prendre contact avec la déléguée à l'intégration, Nathalie Zanardini, par mail (nathalie.zanardini@vetroz.ch) ou par téléphone (027 345 37 85, présence le mardi et le jeudi). Elle se fera une joie de vous donner plus d'informations à ce sujet.

Pour le service d'animation  
Nathalie Zanardini  
Déléguée à l'intégration

## Nouvelles du personnel communal

Durant le premier trimestre, un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe des travaux publics.



Monsieur **Samuel Bruchez** a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2023.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !

Monsieur **Ruben Gonçalves dos Santos** a brillamment terminé sa formation pratique d'animateur socio-culturel auprès du service Jeunesse et intégration.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

Les autorités et le personnel  
de la Municipalité de Vétroz

## Extrait des décisions du Conseil municipal

### Service technique

- Adjuge l'offre à Geo2rives pour l'étude des gravats en cas de séisme.
- Adjuge l'offre à Disière et Fils SA pour les cadres extérieurs des fenêtres au local des travaux publics.
- Adjuge le mandat d'ingénieur à Editech SA pour la réfection des ponts Terreauneuf et Levant agricole.
- Adjuge le mandat d'ingénieur civil aux bureaux Holinger SA et Geoformer IGP AG pour le lot 2 et pour la mise à jour du logiciel EconoME 5.1 pour la sécurisation de la Morge.
- Attribue le mandat à Idealp SA pour l'élaboration de la synthèse des cartes de dangers hydrologiques.
- Adjuge l'offre à Oiken pour le remplacement des mâts et de l'éclairage à la route de l'Industrie nord.
- Adjuge l'offre de génie civil à Moren Frères SA pour le remplacement des socles et chambres des mâts d'éclairage.
- Adjuge le mandat d'ingénieur au bureau Guillaume Favre SA pour la route des Iles-Bourgeoise.
- Adjuge l'offre à Joseph Carron SA pour les travaux de réalisation de ralentisseurs à la route de l'Industrie.
- Adjuge l'offre à Matériaux Plus SA pour la fourniture des bordures pour la route de l'Industrie.
- Adjuge l'offre à Oiken pour la modernisation de l'éclairage public.
- Adjuge l'offre à AC/DS Electricité Sàrl pour la réfection de l'éclairage du réservoir.
- Adjuge le mandat au bureau Ribl SA pour la campagne de mesure et d'investigation des débits parasites des eaux usées

### Constructions

- Concernant l'extension du centre scolaire des Plantys, décide des adjudications suivantes :
- CFC 121 et 123.6 – Travaux d'étanchéité et de protection : valide l'offre de Geneux-Dancet SA.

- CFC 214 – Charpente : valide l'offre complémentaire de Dénériaz SA.
- CFC 224.1 – Etanchéité : valide l'avenant au contrat de Geneux-Dancet SA.
- CFC 221 - Fenêtres, portes extérieures : valide l'offre de L'Artisan Sàrl pour les travaux de fenêtres et portes.
- CFC 142.2 – Sécurisation toiture : valide l'offre de Geneux-Dancet SA pour la fourniture et la pose du système antichute de la toiture.
- CFC 930 – Tableaux interactifs : valide l'adjudication à Romandie Campus.
- Valide l'offre de Moren Frères SA pour les travaux de maçonnerie sur les bâtiments existants
- Valide l'offre de Charly Gaillard SA pour la fourniture et la pose de 6 mélangeurs à l'UAPE.
- Valide l'offre de Gasser Electroménager / Claude Martin pour le remplacement du lave-vaisselle du Centre scolaire de Bresse.
- Valide l'offre de Soft Gestion pour 5 PC des salles d'appui.
- Valide l'offre d'Evéquo SA pour la remise en état de la place où ont été déposés les containers (vestiaires) du FC Vétroz.
- Valide l'offre de Bianco SA pour le changement du chauffe-eau des abris PC.
- Valide l'offre de Schindler pour le changement du variateur de l'ascenseur du CMS.
- Adjuge l'offre à Rhônelec Sàrl pour la remise en conformité suite à un contrôle périodique au Centre scolaire de Bresse.

### Personnel communal

- S'aligne sur le canton pour l'adaptation des salaires du personnel communal au renchérissement fixé à 2.8%. Les membres du Conseil municipal, quant à eux, renoncent à ce renchérissement.

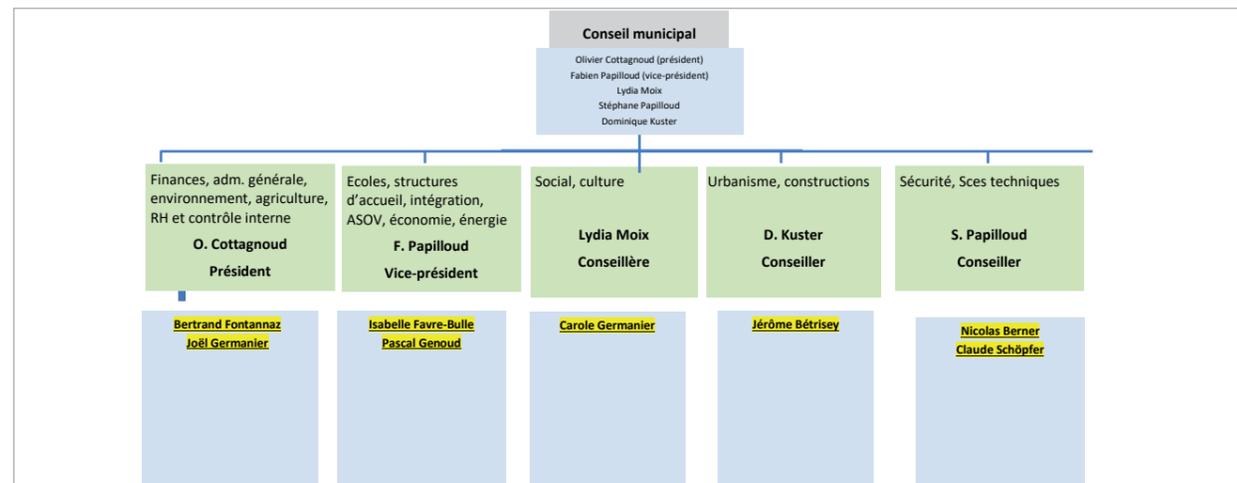
# Fonctionnement du Conseil municipal

Le Conseil municipal a décidé, dans son programme de législature 2021-2024, de soumettre son fonctionnement ainsi que celui de l'administration à l'analyse d'un auditeur externe. Les résultats ont été rendus publics lors de la séance du Conseil général de décembre. Plusieurs constats ont été établis et des pistes d'améliorations proposées par les auditeurs BDO. La présentation des résultats est publiée sur le site internet [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

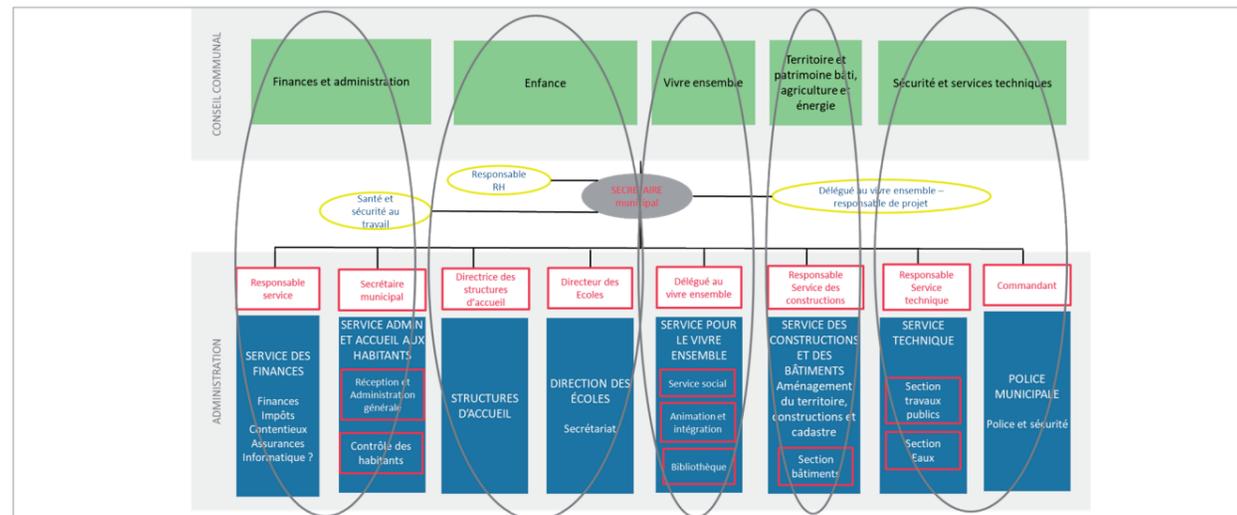
Un des thèmes traités fut l'interaction des rôles entre les membres du Conseil municipal et les services de l'administration, en passant par le secrétaire municipal. Permettez-nous de clarifier ici les rôles de chacun, tirés de la Loi sur les communes, du Règlement communal d'organisation et du Règlement interne d'organisation communale 2021-2024.

Le pouvoir exécutif est en main du Conseil municipal, à la majorité de ses 5 membres. Le président a le rôle de préparer et présider les séances du Conseil, de signer la correspondance émanant de l'administration et d'être le responsable de la communication. Les conseillers, quant à eux, sont garants du bon fonctionnement des dicastères qui leur ont été attribués en début de législature. Et finalement, le secrétaire municipal est secrétaire général qui œuvre comme courroie de transmission entre les décisions du Conseil et leur exécution par les services administratifs de la commune.

Voici l'organigramme politique actuel de la commune de Vétroz



et celui tel que proposé par BDO.

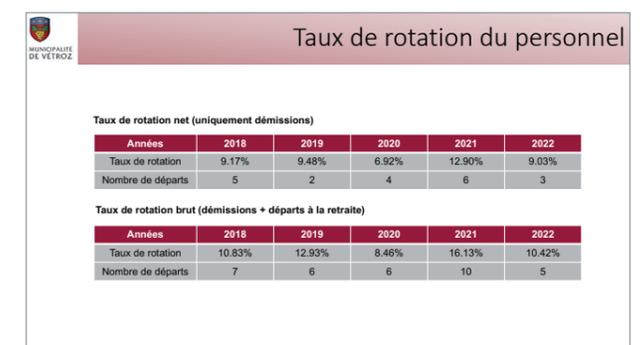
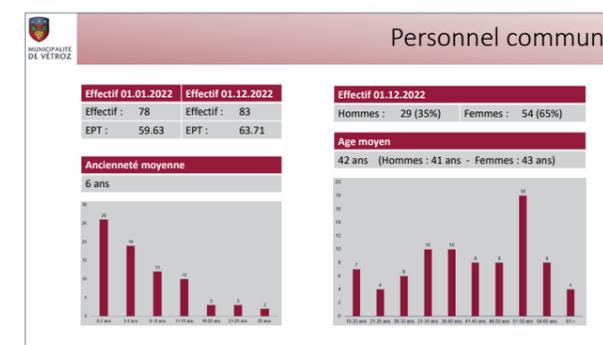


Pour terminer, il est bien de rappeler que les décisions du Conseil municipal sont portées par l'ensemble des municipaux dans le respect du principe de collégialité.

Olivier Cottagnoud, président  
 Fabien Papilloud, vice-président  
 Lydia Moix, conseillère  
 Stéphane Papilloud, conseiller  
 Dominique Kuster, conseiller



## Statistique RH



En Suisse, en 2020, d'après les données de l'Office fédéral de la statistique, le taux de rotation brut du personnel moyen, tous secteurs confondus, s'élevait à 18.9%. Les personnes ont soit changé d'emploi (12.4%), soit perdu leur emploi ou quitté le marché du travail (6.4%).

Ci-dessus, nous avons le plaisir de vous transmettre les statistiques de rotation du personnel communal. Celui-ci est très fidèle à son employeur, et selon l'audit BDO il s'identifie à son employeur et s'implique beaucoup dans son travail. Le Conseil municipal le remercie pour son engagement tout au long de l'année pour le bien-être des habitants de la commune.

Le turnover considéré comme acceptable est de 15%, tous secteurs d'activités confondus. A moins de 5%, on considère donc que le taux de rotation d'une entreprise est très faible. Il est faible entre 5 et 10% et est moyen jusqu'à 15%. Au-delà, il est considéré comme élevé.

Olivier Cottagnoud, Président

## Économiser de la chaleur : oui, mais ... pratiquement ?

Dans le contexte actuel, toutes les économies d'énergie sont bonnes à prendre. Pour réduire notre facture. Pour changer nos habitudes. Pour sortir des énergies fossiles. Le chauffage dans un ménage typique représente les deux tiers des besoins d'énergie pour l'habitat. Il est important donc de le régler au plus juste pour vos besoins, en ajustant la courbe de chauffe. Si vous ne savez pas comment le faire vous-même, trois approches possibles :

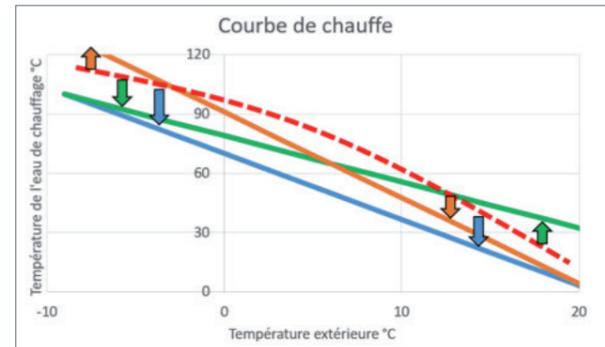
1. Vous avez un contrat de maintenance pour votre installation de chauffage. Contactez l'entreprise et demandez-leur d'ajuster la courbe pour réduire la température ambiante et de procéder à un équilibrage hydraulique (pression du circuit de distribution). Mieux encore, apprenez grâce à eux comment faire – vous pourrez ainsi faire de petits ajustements ultérieurs vous-même.
2. Vous n'avez pas de contrat de maintenance ? Un chauffagiste a installé votre système de chauffage, et peut donc vous aider.
3. Vous êtes locataire dans un immeuble, copropriétaire d'une PPE ? Demandez à la régie ou à votre administrateur de faire les démarches.

Vu le contexte politique, l'augmentation importante prévue

pour les agents de chauffage, il sera difficile de vous refuser un ajustement raisonnable. En effet, abaisser la température de confort de 1 degré réduit votre facture de 5 à 7%.

Si vous êtes dans la situation d'un immeuble avec des logements chauffés de façon inégale (certains trop chauds, d'autres trop justes), commencez par demander un équilibrage hydraulique. Cette démarche permet de mieux répartir la distribution de chaleur.

Pour d'autres propositions d'optimisation, [www.stop-gaspillage.ch](http://www.stop-gaspillage.ch) fournit une liste assez exhaustive.



### La courbe de chauffe, qu'est-ce que c'est ?

Pour piloter le chauffage et donc garantir le confort, qu'il fasse -15°C ou 18°C dehors, on mesure la température extérieure. Cette dernière est utilisée pour ajuster la température de départ du chauffage. Plus il fait froid, plus cette température sera élevée pour compenser les pertes de chaleur à travers les murs, le toit, les fenêtres et ainsi maintenir la température de confort choisie.

Le lien entre température extérieure et température du chauffage est réalisé avec la courbe de chauffe. Mieux cette courbe est ajustée, plus la température intérieure sera constante et agréable.

Vous avez toujours **trop chaud** ?  
baissez toute la courbe (l'offset).

Vous avez **trop chaud en hiver, pas assez au printemps** ?  
baissez la pente, montez légèrement la courbe.

Vous n'avez **pas assez chaud en hiver, mais trop au printemps** ?  
augmentez la pente, baissez la courbe.

Il est important de faire ces démarches par petits pas, et d'attendre au moins 2 jours avant de penser corriger à nouveau.

### Et si j'ai des vannes thermostatiques ?

Ces dernières ne devraient intervenir que si le soleil chauffe la pièce de façon significative. Si vous les utilisez pour compenser une courbe de chauffe mal réglée (trop haute), il y aura des pertes excessives continues dans le réseau de distribution.

Pour la commission Energie  
Conseiller en charge, Fabien Papilloud  
Chef du service technique, Nicolas Berner

## Centre énergétique de Vétroz en service

Deux ans après le début de sa construction, le centre énergétique d'ecoenergy Valais SA à Vétroz produit de l'éco-courant et de la chaleur durable. La centrale de chauffage au bois tourne à plein régime et approvisionne la zone industrielle « Le Botza » en chauffage à distance neutre en CO2. Une partie de la commune de Vétroz sera raccordée cette année déjà. La population est cordialement invitée à visiter l'établissement lors des journées portes ouvertes qui auront lieu ce printemps.

16 ans après les premières réflexions, le centre énergétique sur le site de EcoBois Recyclage SA à Vétroz est une réalité. Après avoir débuté la construction en hiver 2020/21, tous les tests ont été effectués avec succès. La centrale de chauffage au bois est désormais raccordée au réseau et alimente en chaleur durable la zone industrielle « Le Botza » ainsi qu'Aproz Sources Minérales SA. Une première étape a ainsi pu être franchie. La distribution par le réseau de chaleur de proximité s'élève à environ 20 000 MWh/a de chaleur neutre en CO2. Cela permet d'économiser chaque année environ 3 millions de litres de mazout et quelque 8 000 tonnes de CO2. Une situation gagnante-gagnante pour toute la région, puisque 10'000 tonnes de bois usagé sont utilisées sur place grâce au partenariat avec EcoBois Recyclage SA et ses fournisseurs régionaux.

### Une partie de Vétroz sera raccordée dès 2023

Le centre énergétique de Vétroz a une puissance permettant de chauffer 8'000 ménages avec du courant vert et 6'000 ménages avec de la chaleur à distance. L'extension du réseau se fera en plusieurs étapes, par « lots ». Dès 2023, une partie de la commune de Vétroz sera raccordée avec le lot 13. Le financement est assuré. Cette année, il est prévu de construire la ligne via la Route de la Fontaine et l'Avenue des Vergers en direction de Conthey. Nous invitons les propriétaires situés dans ces quartiers de contacter la société en temps utile afin que la planification des raccordements et leur mise en œuvre puissent avancer rapidement. En fonction de la

densité des demandes de raccordement dans un quartier, le développement y sera accéléré. L'extension du réseau à Sion et Conthey est également prévue en coopération avec OIKEN. Une déclaration d'intention correspondante a été signée en septembre 2022 et les premières connexions devraient commencer dès 2024.

### Medard Heynen nouveau directeur général

Début février 2023, Medard Heynen a pris ses fonctions de directeur général d'ecoenergy Valais SA. Medard Heynen est un véritable atout pour la société car il a été CEO de BKW Wallis AG pendant plus de onze ans et connaît parfaitement le secteur de l'énergie. Il dirigera l'expansion du réseau de chauffage dans le Valais central.

### Journées portes ouvertes

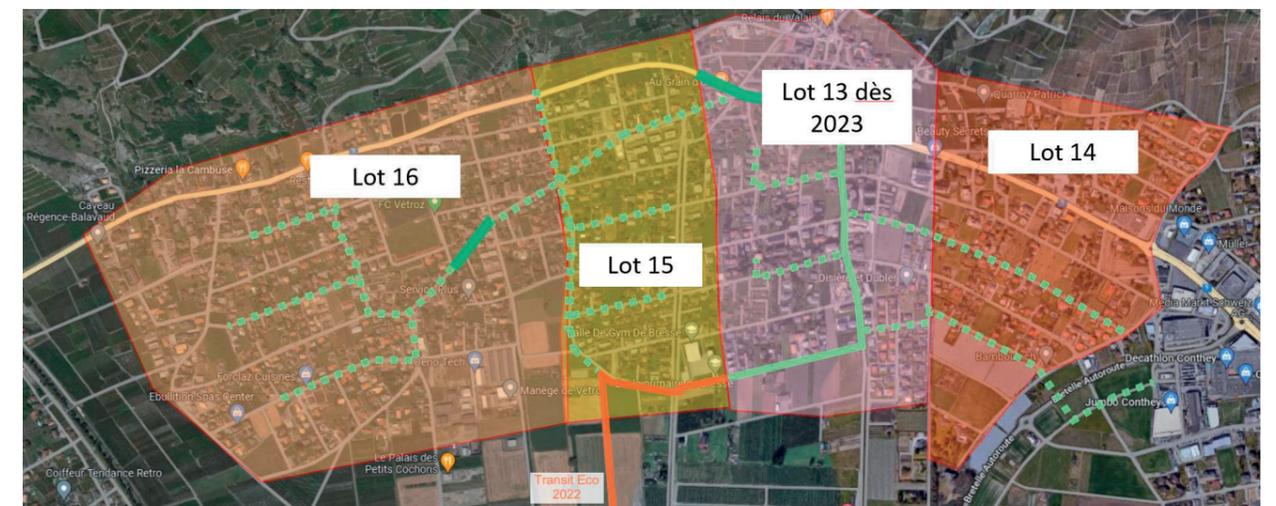
Vous serez prochainement conviés à découvrir le site ecoenergy Valais SA/EcoBois Recyclages SA. De plus amples informations vous seront données ultérieurement.

### Raccordez vos bâtiments au centre énergétique de Vétroz

ecoenergy Valais SA se tient à votre disposition afin de vous informer quant à un éventuel passage au chauffage à distance. Les conseillers en énergie se feront un plaisir de convenir d'un rendez-vous pour mener une vision sur place et pour vous dispenser des conseils personnalisés. Vous recevrez également les informations détaillées sur les coûts de raccordement et d'exploitation. Vous trouverez le formulaire de contact et d'autres informations sur [www.ecoenergy-valais.ch](http://www.ecoenergy-valais.ch). Vous pouvez également transmettre vos demandes à [info@ecoenergy-valais.ch](mailto:info@ecoenergy-valais.ch) ou vous adresser à l'administration communale.

A l'heure où les pénuries d'approvisionnement énergétiques menacent, saisissez cette opportunité pour vous informer afin de bénéficier d'un chauffage à distance neutre en CO2 et relevant de l'économie locale.

Ecoenergy Valais SA



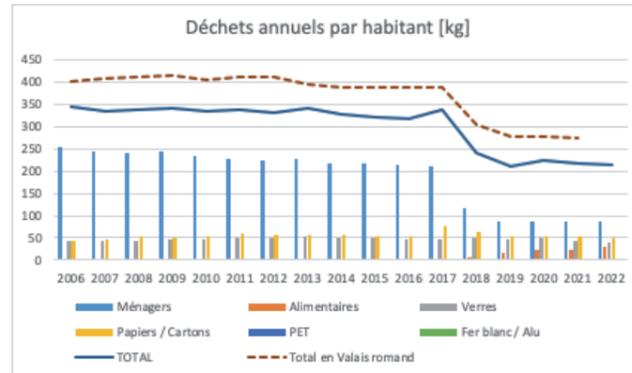
# Statistique des déchets

## Evolution des déchets des ménages de Vétroz

Annuellement la Municipalité de Vétroz communique la statistique des principaux déchets urbains collectés. L'application de la taxe au poids depuis maintenant 5 années continue de porter ses fruits. Un seuil de stabilité semble se confirmer.

Une baisse de près de 60% du tonnage des déchets ménagers (sacs poubelle destinés à incinération) par rapport à la situation antérieure est confirmée. Pour le reste des communes valaisannes romandes soumises à la taxe au sac, ce seuil stagne à 40% selon les publications du Service cantonal de l'environnement.

La Municipalité tient à féliciter ses contribuables pour l'efficacité et la poursuite de leur tri. Ce geste est indispensable pour le porte-monnaie de chacun et pour notre planète.

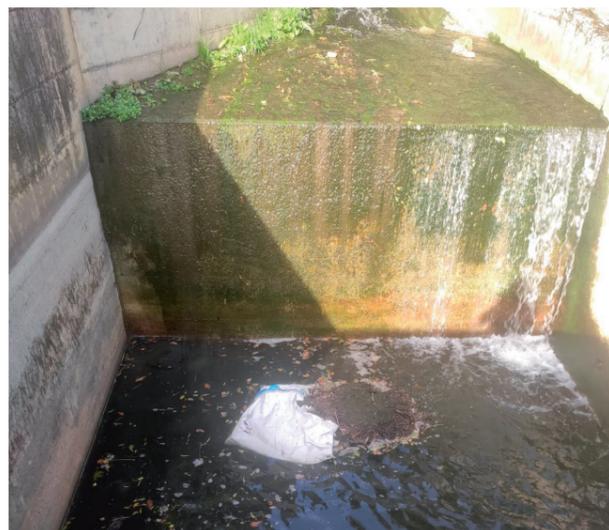


## Collaboration avec le Centre de formation du Botza

Depuis plusieurs années le Centre de formation du Botza pour l'intégration des réfugiés collabore avec les services municipaux. Ces personnes œuvrent dans l'ombre à la préservation de notre environnement et à l'intégrité de notre territoire communal. Ils récupèrent les déchets malheureusement orphelins car abandonnés dans la nature par quelques rares individus dont les actes sont bien visibles.

Régulièrement les canaux ainsi que les bords de routes menant à notre zone industrielle sont parcourus par ces ramasseurs. A chaque sortie plusieurs sacs poubelle de 110l sont systématiquement récoltés. Ce travail est réalisé gratuitement par cette institution.

La Municipalité tient à remercier vivement ces travailleurs pour la préservation de nos espaces publics.



## Déchets alimentaires

**La Municipalité tient à rappeler à ses contribuables que ce service est facturé au prix forfaitaire de Fr. 20.- par année civile, et ce dès la 1ère utilisation du système. Par la suite chaque utilisateur peut autant de fois qu'il le souhaite utiliser ce système sans qu'aucune taxe supplémentaire ne lui soit facturée.**

## Déchets spéciaux

Collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés. Le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 de 9h00 à 11h30 au local du feu, Route des Marais 3.

**CETTE ACTION EST RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS, VOICI LA LISTE DES DÉCHETS COLLECTÉS**

**POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, LES DÉCHETS LIQUIDES NE PEUVENT PAS ÊTRE TRANSVASÉS LORS DE LA COLLECTE ET SONT DONC REPRIS DANS LEUR CONTENANT.**

**ANTENNE**  
RÉGION VALAIS ROMAND

027 723 61 92  
commercial@cridec.ch

Pour la commission Travaux public  
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud  
Chef du service technique, Nicolas Berner

## Enjeux de l'approvisionnement en eau d'irrigation

### L'EAU EST PRÉCIEUSE, NE LA GASPILLENZ PAS !

#### Interruptions de fourniture d'eau d'irrigation

Le réseau public d'irrigation est mis en eau d'avril à octobre. Il est exploité afin de pourvoir aux arrosages des aménagements extérieurs de chacun. Cette eau provenant uniquement de la Lizerne, des interruptions peuvent survenir en raison des aléas météorologiques suivants. Deux problématiques distinctes sont constatées.

#### Interruptions de courte durée (24h) :

Lors d'orages, qu'ils soit petit ou gros, la rivière devient chargée en sédiment (sable, limons, etc.). Le lac de retenue pour le pompage devient trouble. L'eau ne peut plus être pompée sous peine d'endommagement des installations. Il faut compter environ un jour pour que la situation redevienne normale. C'est uniquement une fois l'eau du lac à nouveau limpide que les pompes peuvent redémarrer.

A noter qu'il peut faire beau temps en plaine et orageux en montagne. La rivière est également turbide dans ce cas de figure et la fourniture en eau d'irrigation interrompue.

#### Déficits saisonniers :

Lors de faibles précipitations durant plusieurs semaines, la rivière s'assèche. Le débit de la rivière est drastiquement réduit et tout prélèvement devient impossible.

Des exigences en lien avec la protection de l'environnement sont prévues par la législation. Un débit résiduel minimal doit être maintenu dans les cours d'eau afin de limiter les dégâts sur la faune piscicole.

#### Solutions aux interruptions d'eau d'irrigation

La Municipalité œuvre continuellement à trouver des solutions. Plusieurs pistes présentées ci-après sont étudiées et l'état de la situation est présenté.

#### Solutions aux interruptions de courte durée :

Le réservoir semi-enterré du Plan-de-la-Trouille a une capacité de 400 m<sup>3</sup> et a pour fonction de base l'alimentation en eau du coteau viticole. A ce jour cet ouvrage permet également d'alimenter la plaine en cas d'interruption des pompages. En rapport avec une consommation en plaine supérieure à 150 l/s en période estivale, cette solution est systématiquement mise en œuvre et est épuisée après une durée d'une heure.

La constitution d'un stock préventif plus grand nécessiterait un volume supplémentaire d'une dizaine de milliers de mètres cubes pour subvenir aux besoins d'une journée uniquement. Ce projet dont les dimensions, les coûts et l'intégration paysagère ne sont pas négligeables est actuellement à l'étude par la Municipalité.

L'utilisation au jour le jour du trop-plein d'eau potable est régulièrement évoquée. Cette alternative doit être considérée avec nuances. En particulier en période estivale les sources de Motelon délivrent un débit juste suffisant pour couvrir nos besoins en eau potable. La fiabilité de cet approvisionnement est ainsi très faible. Un bassin de stockage devrait également être construit.

#### Solutions aux déficits saisonniers :

L'entreprise électrique de Lizerne & Morge SA adapte régulièrement ses horaires de production. L'eau turbinée pour la production électrique est réinjectée dans notre réseau de distribution. Le turbinage répondant au principe de l'offre et de la demande en électricité, celui-ci peut être interrompu selon l'horaire de la journée, et par conséquent la fourniture en eau d'irrigation également.

La récupération des eaux traitées par la STEP garantirait la continuité de l'approvisionnement en eau d'irrigation. En raison de la présence de micropolluants (p. ex. rejets médicamenteux, etc.) non traités par la STEP (seules les STEP de plus de 80'000 habitants traitent ces substances), cette solution ne peut pas être mise en œuvre selon le service cantonal de l'environnement. Paradoxalement les rejets de la STEP sont dilués dans le Rhône.

La création de puits de pompages dédiés est également à l'étude. Les investissements nécessaires sont importants et le résultat est incertain. La variabilité de la disponibilité en eau de la nappe phréatique a été éprouvée amèrement lors des forages réalisés dans le cadre du projet abandonné de la lutte contre le gel de la plaine viticole.

L'utilisation de puits de pompages agricoles privés est également à l'étude. Ces installations étant situées au sud de l'autoroute, les coûts de raccordements sont exorbitants et compliqués (longueur, passage sous l'autoroute et les CFF, etc.). Il faut aussi considérer que la majorité de ces pompages ne sont pas reliés au réseau électrique et que les débits individuels délivrés sont faibles. Toutefois, la Municipalité entend entreprendre des discussions avec les différents propriétaires dotés d'une installation de taille suffisante.

Pour la commission des Travaux publics  
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud  
Chef du service technique, Nicolas Berner

## Irrigation agricole

### Réseau public d'irrigation

En mars le service communal des eaux procède à la fermeture de toutes les purges des conduites publiques de plaine. Il procède également à la mise en route des installations de pompages à la prise d'eau de la Lizerne. La mise en charge des conduites de distribution est réalisée à la fin du mois de mars.

En mars les propriétaires de bâtiments d'habitation procèdent à la fermeture de leur purge conformément aux indications émises par la Municipalité. Fermer les purges évite d'être désagréablement inondé lors de la mise en eau du réseau public. A la fin octobre ces mêmes personnes veillent à ouvrir leur purge pour éviter l'endommagement par le gel de leur installation.

En mars les exploitants agricoles veillent à la fermeture de leur purge et de leur vanne. Une fois le réseau public fonctionnel, les exploitants sont tenus de vérifier le bon état de leur installation. Ils réalisent un test en grandeur nature. Ce test permet d'être prêt pour si nécessaire mettre en œuvre une lutte contre le gel et de ne pas courir après le service communal des eaux la veille au soir. A la fin octobre ces mêmes personnes veillent à ouvrir leur purge pour éviter l'endommagement de leur installation par le gel.

### Arrosages agricoles au coteau :

Les arrosages viticoles du coteau sont soumis à approbation préalable du service communal des eaux. Ainsi ce dernier peut assurer l'approvisionnement en général en eau d'irrigation. La mise en œuvre est réalisée par les exploitants directement.

Les arrosages viticoles du coteau ne peuvent pas être réalisés en même temps que les arrosages viticoles planifiés de la plaine : il n'y a pas assez d'eau.

### Arrosages agricoles en plaine :

Les arrosages viticoles en plaine sont planifiés par la commission communale viticole. La mise en œuvre est réalisée par le service communal des eaux.

Les arrosages d'autres cultures (arboriculture, champs, prés, etc.) sont soumis à approbation préalable du service communal des eaux. Ainsi ce dernier peut assurer l'approvisionnement en général en eau d'irrigation de la plaine agricole et de la zone à bâtir. La mise en œuvre est réalisée par les exploitants directement.

Le service communal des eaux se tient à disposition pour tout complément d'information (téléphone de piquet 079 337 66 42 ou eaux@vetroz.ch).

Pour la commission des Travaux publics  
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud  
Chef du service technique, Nicolas Berner

## RAPPEL : Haies en bordure de domaine communal

Le Conseil municipal remercie la population d'avoir répondu à la demande du service technique pour l'entretien des haies bordant le domaine public.

**N'oubliez pas de tailler régulièrement votre haie !**



Pour la commission des Travaux publics  
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud  
Chef du service technique, Nicolas Berner



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés	